# JOURNAL OFFICIEL

# **DE LA**

# REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS	<u>OBSERVATIO</u> NS
Un an	6 mois	La ligne500 F	Prix au numéro de l'année courante500F Prix au numéro des années précédentes600F
Mali20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétéemoitié prix	Les demandes d'abonnement et les annonces
Afrique35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	doivent être adressées au Sécrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe38.000 F	19.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de
Frais d'expédition13.000 F			la date de paiement de leur montant. Les abon- nements sont payables d'avance.

# **SOMMAIRE**

#### ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

#### ORDONNANCES-DECRETS-ARRETES

### 28 octobre 2020 Ordonnance n°2020-003/PT-RM

#### 28 octobre 2020 Ordonnance n°2020-004/PT-RM

autorisant la ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé, le 22 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'électrification rurale de cinquante (50) localités dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou par des systèmes solaires photovoltaïques (Projet d'électrification rurale solaire financé par le Fonds vert pour le climat)........p.1072

#### 02 novembre 2020 Ordonnance n°2020-005/PT-RM

autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako et Rome, le 13 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), concernant le Projet Multi-Energies pour la Résilience et la gestion Intégrée des Terroirs (MERIT)..... p.1072

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

02 novembre 2020 Ordonnance n°2020-006/PT-RM	30 octobre 2020 Décret n°2020-0124/PM-RM portant
autorisant la ratification de l'Accord de	abrogation partielle du Décret n°2018-0048
financement Mourabaha, signé le 12 mai	PM-RM du 23 janvier 2018 portant
2020, entre le Gouvernement de la	nomination au Cabinet du Premier
République du Mali et la Société	ministre
Internationale Islamique de Financement du	
Commerce (ITFC), concernant l'achat de	02 novembre 2020 Décret n°2020-0125/PT-RM portant
produits alimentaires et leur vente à la	ratification de l'Accord de financement,
République du Malip.1073	signé à Bamako et Rome, le 13 mai 2020.
	entre le Gouvernement de la République du
28 octobre 2020 Décret n°2020-0116/PT-RM portant	Mali et le Fonds International de
nomination du Directeur de la Coopération	Développement Agricole (FIDA)
multilatéralep.1073	concernant le Projet Multi-Energies pour la
D(4 02020 0117/DT DM4	Résilience et la gestion Intégrée des Terroirs
Décret n°2020-0117/PT-RM portant	(MERIT) <b>p.107</b> 9
nomination au Cabinet du ministre de	Diamet = 02020 0126/DT DM ===t==
l'Education nationalep.1074	Décret n°2020-0126/PT-RM portant
Déanat nº2020 0119/DT DM nortant	ratification de l'Accord de financement Mourabaha, signé le 12 mai 2020, entre le
Décret n°2020-0118/PT-RM portant	
nomination au Ministère des Affaires	Gouvernement de la République du Mali et
Religieuses et du Cultep.1075	la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC),
Décret n°2020-0119/PT-RM portant	concernant l'achat de produits alimentaires
ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé,	et leur vente à la République du
le 05 mai 2020, entre le Gouvernement de la	Mali
République du Mali et la Banque Ouest	p.1000
Africaine de Développement (BOAD), en	06 novembre 2020 Décret n°2020-0127/PM-RM fixant
vue du financement partiel du Projet	l'organisation du Cabinet du Premier
d'Aménagement de la Section Sévaré-Mopti	ministrep.1081
de la Route nationale n°6 (RN6) et de voies	p.1001
urbaines dans la ville de Moptip.1076	Décret n°2020-0128/PT-RM portant
arounies dans la vine de Proprimi	nomination au Cabinet du ministre de
Décret n°2020-0120/PT-RM portant	l'Environnement, de l'Assainissement et du
ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé,	Développement durablep.1085
le 22 mai 2020, entre le Gouvernement de la	
République du Mali et la Banque Ouest	Décret n°2020-0129/PT-RM portant
Africaine de Développement (BOAD), pour	nomination du Secrétaire Général de la Cour
le financement partiel du Projet	Suprême
d'électrification rurale de cinquante (50)	1
localités dans les Régions de Kayes,	Décret n°2020-0130/PT-RM portant
Koulikoro, Sikasso et Ségou par des	nomination du Directeur de la Cellule de
systèmes solaires photovoltaïques (Projet	Planification et de Statistique du secteur
d'électrification rurale solaire financé par le	Justicep.1086
Fonds vert pour le climat)	•
• , , , •	Décret n°2020-0131/PT-RM portant
Décret n°2020-0121/PT-RM portant	nomination de l'Inspecteur en Chef des
nomination au Cabinet du ministre de la	Services judiciairesp.1086
Refondation de l'Etat, chargé des Relations	
avec les Institutionsp.1077	Décret n°2020-0132/PT-RM portant
	nomination de l'Inspecteur en Chef adjoint
Décret n°2020-0122/PT-RM portant	des Services judiciairesp.1087
nomination du Secrétaire général du	
Gouvernementp.1078	Décret n°2020-0133/PT-RM portant
	nomination de l'Attaché de Cabinet du
Décret n°2020-0123/PT-RM portant	ministre de la Justice et des Droits de
nomination de l'Attaché de Cabinet du	l'Homme, Garde des Sceauxp.1088
ministre de la Promotion de la Femme, de	
l'Enfant et de la Famillep.1078	

06 novembro	e 2020 Décret n°2020-0134/PT-RM portant nomination d'un Conseiller spécial du Vice-Président de la Transitionp.1088			
	<b>Décret n°2020-0135/PT-RM</b> portant nomination d'un Conseiller spécial du Vice-Président de la Transitionp.1089			
	<b>Décret n°2020-0136/PT-RM</b> portant nomination d'un Conseiller spécial du Vice-Président de la Transitionp.1089			
	<b>Décret n°2020-0137/PT-RM</b> portant nomination d'un Conseiller spécial du Vice-Président de la Transition			
	<b>Décret n°2020-0138/PT-RM</b> portant nomination d'un Conseiller spécial du Vice-Président de la Transition			
	<b>Décret n°2020-0139/PT-RM</b> portant nomination d'un Chargé de mission du Vice-Président de la Transition			
	<b>Décret n°2020-0140/PT-RM</b> portant nomination d'un Chargé de mission du Vice-Président de la Transition			
	<b>Décret n°2020-0141/PT-RM</b> portant nomination de l'Attaché de Cabinet du Vice-Président de la Transition			
09 novembre	e 2020 Décret n°2020-0142/PT-RM fixant les modalités de désignation des membres du Conseil National de Transitionp.1092			
	Décret n°2020-0143/PT-RM fixant la clé de répartition du Conseil National de Transitionp.1092			
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES				
26 octobre 2020 Arrêté n°2020-2564/MEF-SG portant autorisation de la Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique à				

réaliser un emprunt obligataire par appel

public à l'épargne......p.1093

Annonces et communications.....p.1093

### ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



ORDONNANCE N°2020-003/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE A LOME, LE 05 MAI 2020, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), EN VUE DU FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SECTION SEVAREMOPTI DE LA ROUTE NATIONALE N°6 (RN6) ET DE VOIES URBAINES DANS LA VILLE DE MOPTI

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

La Cour Suprême entendue,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

### **ORDONNE**:

Article 1er: Est autorisée, la ratification de l'Accord de prêt, d'un montant maximum en principal de vingt milliards (20 000 000 000) de Francs CFA, en tranches concessionnelle de cinq milliards (5 000 000 000) de Francs CFA, souveraine de douze milliards (12 000 000 000) de Francs CFA et marchande de trois milliards (3 000 000 000) de Francs CFA, signé à Lomé, le 05 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), en vue du financement partiel du Projet d'Aménagement de la Section Sévaré-Mopti de la Route nationale N°6 (RN6) et de voies urbaines dans la ville de Mopti.

<u>Article 2</u>: La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, <u>Moctar OUANE</u> Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zeïni MOULAYE

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u>

Le ministre des Transports et des Infrastructures, <u>Makan Fily DABO</u>

ORDONNANCE N°2020-004/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE A LOME, LE 22 MAI 2020, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE DE CINQUANTE (50) LOCALITES DANS LES REGIONS DE KAYES, KOULIKORO, SIKASSO ET SEGOU PAR DES SYSTEMES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES (PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE SOLAIRE FINANCE PAR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n° 2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074 /PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

La Cour suprême entendue,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES.

# **ORDONNE**:

Article 1er: Est autorisée, la ratification de l'Accord de prêt d'un montant en principal de huit milliards (8 000 000 000) de Francs CFA, signé à Lomé, le 22 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'électrification rurale de cinquante (50) localités dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou par des systèmes solaires photovoltaïques (Projet d'électrification rurale solaire financé par le Fonds vert pour le climat).

<u>Article 2</u>: La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Bah N'DAW</u>

Le Premier ministre, <u>Moctar OUANE</u>

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zeïni MOULAYE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

Le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Lamine Seydou TRAORE

ORDONNANCE N°2020-005/PT-RM DU 02 NOVEMBRE 2020 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO ET ROME, LE 13 MAI 2020, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), CONCERNANT LE PROJET MULTI-ENERGIES POUR LA RESILIENCE ET LA GESTION INTEGREE DES TERROIRS (MERIT)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution,

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

La Cour Suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

# **ORDONNE**:

Article 1er: Est autorisée, la ratification de l'Accord de financement d'un montant de dix-neuf millions cent treize mille (19 113 000) Euros, soit douze milliards cinq cent trente-sept millions trois cent six mille cent quarante un (12 537 306 141) francs CFA, signé à Bamako et Rome, le 13 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), concernant le Projet Multi-Energies pour la Résilience et la gestion Intégrée des Terroirs (MERIT).

<u>Article 2</u>: La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 02 novembre 2020

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zeïni MOULAYE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Mahmoud Ould MOHAMED

-----

ORDONNANCE N°2020-006/PT-RM DU 02 NOVEMBRE 2020 AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT MOURABAHA, SIGNE LE 12 MAI 2020, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA SOCIETE INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE (ITFC), CONCERNANT L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET LEUR VENTE A LA REPUBLIQUE DU MALI

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

La Cour Suprême entendue,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **ORDONNE:**

Article 1er: Est autorisée, la ratification de l'Accord de financement, d'un montant maximum en principal de quinze millions (15 000 000) d'Euros, soit l'équivalent de neuf milliards huit cent trente-neuf millions trois cent cinquantecinq mille (9 839 355 000) Francs CFA, signé le 12 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC), concernant l'achat de produits alimentaires et leur vente à la République du Mali .

<u>Article 2</u>: La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel.

Bamako, le 02 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zeïni MOULAYE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

Le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Mahmoud Ould MOHAMED



DECRET N°2020-0116/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA COOPERATION MULTILATERALE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2011-020 du 19 mai 2011 portant création de la Direction de la Coopération multilatérale ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ; Vu le Décret n°2011-382/P-RM du 22 juin 2011 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction de la Coopération multilatérale;

Vu le Décret n°2011-394/P-RM du 22 juin 2011 déterminant le cadre organique de la Direction de la Coopération multilatérale;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE:**

<u>Article 1er</u>: Ambassadeur **Seydou COULIBALY**, N°Mle 0112-085.V, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Directeur** de la Coopération multilatérale.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zeïni MOULAYE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2020-0117/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT.

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Education nationale, en qualité de :

#### **Chef de Cabinet:**

- Monsieur **Mohamed SOKONA**, Professeur de l'Enseignement secondaire;

#### Chargé de mission:

- Monsieur Sékou Filifing KEITA, Economiste;

#### Attaché de Cabinet :

- Monsieur Oumar NIENTAO, Juriste;

#### Secrétaire particulière :

- Madame **Awa DIALLO**, N°Mle 384-65.Z, Administrateur civil.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre de l'Education nationale, Professeur Doulaye KONATE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

-----

DECRET N°2020-0118/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels:

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels :

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Sont nommés au Ministère des Affaires religieuses et du Culte, en qualité de :

#### Secrétaire général:

- Monsieur **Toumani SANGARE**, N°Mle 917-60.D, Magistrat;

#### **Chef de Cabinet**:

- Monsieur Dame SECK, Economiste;

### **Conseillers techniques:**

- Monsieur **Daniel THERA**, N°Mle 407-39.V, Administrateur civil, Membre du corps Préfectoral;
- Madame **Angèle TRAORE**, N°Mle 954-98.X, Administrateur de l'Action sociale;
- Madame **Aïchata ABDOU**, N°Mle 0129-872.G, Administrateur des Arts et de la Culture ;
- Monsieur **Mahamadou KONATE**, N°Mle SK 100-62.W, Professeur de l'Enseignement secondaire général;
- Monsieur **Moussa TANGARA**, N°Mle BA 129-44.A, Professeur principal de l'Enseignement technique et professionnel;

#### Chargés de mission:

- Monsieur **Mamadou Issa COULIBALY**, Traducteur-Interprète;
- Monsieur Khalilou Abdoulaye CAMARA, Gestionnaire:
- Monsieur Yaya TRAORE, Technicien supérieur de Santé;
- Madame **Zeïnab CISSE**, Professeur de l'Enseignement secondaire :
- Monsieur **Ibrahim dit Seriba BAMBA**, Auditeur et Contrôleur de gestion ;

#### Attaché de Cabinet :

- Monsieur Abdoulaye DIAKITE, Informaticien;

#### Secrétaire particulière:

- Madame Kany Elisabeth THERA, Juriste.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre des Affaires religieuses et du Culte, Docteur Mahamadou KONE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2020-0119/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE

DECRET N°2020-0119/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE A LOME, LE 05 MAI 2020, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), EN VUE DU FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SECTION SEVAREMOPTI DE LA ROUTE NATIONALE N°6 (RN6) ET DE VOIES URBAINES DANS LA VILLE DE MOPTI

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu l'Ordonnance n°2020-002/PT-RM du 28 octobre 2020 autorisant la ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé, le 05 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), en vue du financement partiel du Projet d'Aménagement de la Section Sévaré-Mopti de la Route nationale N°6 (RN6) et de voies urbaines dans la ville de Mopti.

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des Traités ;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

Article 1er: Est ratifié, l'Accord de prêt, d'un montant maximum en principal de vingt milliards (20 000 000 000) de Francs CFA, en tranches concessionnelle de cinq milliards (5 000 000 000) de Francs CFA, souveraine de douze milliards (12 000 000 000) de Francs CFA et marchande de trois milliards (3 000 000 000) de Francs CFA, signé à Lomé, le 05 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), en vue du financement partiel du Projet d'Aménagement de la Section Sévaré-Mopti de la Route nationale N°6 (RN6) et de voies urbaines dans la ville de Mopti.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, <u>Moctar OUANE</u>

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zeïni MOULAYE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

Le ministre des Transports et des Infrastructures, <u>Makan Fily DABO</u>

DECRET N°2020-0120/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE A LOME, LE 22 MAI 2020, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE **DEVELOPPEMENT** (BOAD), POUR **PARTIEL** FINANCEMENT  $\mathbf{DU}$ **PROJET** D'ELECTRIFICATION RURALE DE CINQUANTE (50) LOCALITES DANS LES REGIONS DE KAYES, KOULIKORO, SIKASSO ET SEGOU PAR DES SYSTEMES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES (PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE SOLAIRE FINANCE PAR LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT)

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu l'Ordonnance n°2020-003/PT-RM du 28 octobre 2020 autorisant la ratification de l'Accord de prêt signé à Lomé, le 22 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'électrification rurale de cinquante (50) localités dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou par des systèmes solaires photovoltaïques (Projet d'électrification rurale solaire financé par le Fonds Vert pour le Climat);

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des traités ;

Vu le Décret n° 2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074 /PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

Article 1er: Est ratifié, l'Accord de prêt d'un montant en principal de huit milliards (8 000 000 000) de Francs CFA, signé à Lomé, le 22 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'électrification rurale de cinquante (50) localités dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou par des systèmes solaires photovoltaïques (Projet d'électrification rurale solaire financé par le Fonds vert pour le climat).

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Bah N'DAW</u>

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, <u>Zeïni MOULAYE</u>

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU Le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Lamine Seydou TRAORE

-----

DECRET N°2020-0121/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE DE LA REFONDATION DE L'ETAT, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

# **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Sont nommés au Cabinet du ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, en qualité de :

# **Chef de Cabinet:**

- Madame **COULIBALY Fatoumata BALDE**, N°Mle 0132-625.K, Administrateur civil;

#### **Chargés de mission:**

- Monsieur **Yaya DAO**, Juriste;
- Monsieur Boubacar DIAKITE, Linguiste;
- Monsieur Benjamin SANGALA, Journaliste;
- Monsieur Oumar Hamatta EL ANSARY, Juriste;

#### Attaché de Cabinet:

- Monsieur **Djibril DICKO**, Technicien en dessin et bâtiment:

#### Secrétaire particulière :

- Madame Hawa DIALLO, Socio-anthropologue.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions, Mamadou COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2020-0122/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition:

Vu l'Ordonnance n°04-001/P-RM du 25 février 2004 portant création du Secrétariat général du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n°02-051/P-RM du 04 juin 2002 fixant le régime des émoluments et indemnités accordés aux membres du Gouvernement :

Vu le Décret n°2013-235/P-RM du 7 mars 2013, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Secrétariat général du Gouvernement;

Vu le Décret n°2020-0102/PM-RM du 20 février 2020 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

#### STATUTANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Monsieur Salifou DIABATE, N°Mle 0109.130-L, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général du Gouvernement, avec rang de ministre.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

DECRET N°2020-0123/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT NOMINATION DE L'ATTACHE DE CABINET DU MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Madame Kadiatou DIAKITE, Employé de Bureau, est nommée Attaché de Cabinet du ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 octobre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Madame Bintou Founé SAMAKE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2020-0124/PM-RM DU 30 OCTOBRE 2020 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2018-0048/PM-RM DU 23 JANVIER 2018 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU PREMIER MINISTRE

#### LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre,

#### **DECRETE**:

Article 1er: Les dispositions du Décret n°2018-0048/PM-RM du 23 janvier 2018 portant nomination au Cabinet du Premier ministre, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur Abdrahamane COULIBALY, N°Mle 0135.593-H, Planificateur, en qualité de Conseiller technique.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 30 octobre 2020

Le Premier ministre, Moctar OUANE

DECRET N°2020-0125/PT-RM DU 02 NOVEMBRE 2020 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT, SIGNE A BAMAKO ET ROME, LE 13 MAI 2020, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), CONCERNANT LE PROJET MULTI-ENERGIES POUR LA RESILIENCE ET LA GESTION INTEGREE DES TERROIRS (MERIT)

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu l'Ordonnance n°2020-005/PT-RM du 02 novembre 2020 autorisant la ratification de l'Accord de financement, signé à Bamako et Rome, le 13 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), concernant le Projet Multi-Energies pour la Résilience et la gestion Intégrée des Terroirs (MERIT);

Vu le Décret n°2020-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des Traités ;

Vu le Décret n°2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE:**

Article 1er: Est ratifié, l'Accord de financement, d'un montant de dix-neuf millions cent treize mille (19 113 000) Euros, soit douze milliards cinq cent trente-sept millions trois cent six mille cent quarante un (12 537 306 141) francs CFA, signé à Bamako et Rome, le 13 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), concernant le Projet Multi-Energies pour la Résilience et la gestion Intégrée des Terroirs (MERIT).

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 novembre 2020

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zeïni MOULAYE

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

Le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Mahmoud Ould MOHAMED

DECRET N°2020-0126/PT-RM DU 02 NOVEMBRE 2020 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT MOURABAHA, SIGNE LE 12 MAI 2020, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET LA SOCIETE INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE (ITFC), CONCERNANT L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET LEUR VENTE A LA

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

REPUBLIQUE DU MALI

Vu l'Ordonnance n°2020-006/PT-RM du 02 novembre 2020 autorisant la ratification de l'Accord de financement signé le 12 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC), concernant l'achat de produits alimentaires et leur vente à la République du Mali ;

Vu le Décret n°10-718/P-RM du 31 décembre 2010 relatif à la conclusion des Traités ;

Vu le Décret n°2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE:**

Article 1er: Est ratifié, l'Accord de financement, d'un montant maximum en principal de quinze millions (15 000 000) d'Euros, soit l'équivalent de neuf milliards huit cent trente-neuf millions trois cent cinquante-cinq mille (9 839 355 000) Francs CFA, signé le 12 mai 2020, entre le Gouvernement de la République du Mali et la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (IFTC), concernant l'achat de produits alimentaires et leur vente à la République du Mali.

Article 2: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 02 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Bah N'DAW</u>

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Zeïni MOULAYE

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u>

Le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Mahmoud Ould MOHAMED

# DECRET N°2020-0127/PM-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 FIXANT L'ORGANISATION DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

#### LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°2020-0068/PT-RM du 27 du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre,

#### **DECRETE**:

### **CHAPITRE I: DISPOSITIONS GENERALES**

<u>Article 1er</u>: Le présent décret fixe l'organisation du Cabinet du Premier ministre.

#### **<u>Article 2</u>**: Le Cabinet du Premier ministre comprend :

- le Directeur de Cabinet ;
- le Directeur de Cabinet adjoint ;
- le Chef de Cabinet;
- des Conseillers techniques ;
- des Chargés de mission ;
- des Chargés du Protocole;
- l'Aide de Camp du Premier ministre ;
- des Attachés de Cabinet ;
- le Secrétaire particulier du Premier ministre ;
- le Chargé du Parc automobile ;
- le Médecin personnel du Premier ministre ;
- l'Intendant.

#### En outre, le Cabinet comprend :

- le Bureau Opérationnel de Suivi ;
- le Service du Courrier et de la Documentation.

<u>Article 3</u>: Le Cabinet est chargé d'assister le Premier ministre dans l'exercice de ses fonctions de direction et de coordination de l'action gouvernementale, d'exécution des lois et d'exécution de la politique de défense nationale.

# A ce titre, il est chargé:

- de suivre les relations du Premier ministre avec les institutions de la République et les autorités indépendantes;
- de suivre l'exécution des instructions du Président de la Transition, Chef de l'Etat et du Premier ministre par les membres du Gouvernement ;
- de suivre la mise en œuvre de la Feuille de route de la Transition ;
- de préparer les arbitrages et décisions du Premier ministre;
- de suivre les relations du Premier ministre avec la classe politique, la société civile, les confessions religieuses et les partenaires ;

- d'exercer des fonctions de coordination et de contrôle pour l'ensemble des services relevant du Premier ministre à l'exception du Secrétariat général du Gouvernement et du Cabinet de Défense;
- de mettre à la disposition du Premier ministre une information régulière et complète sur la situation de l'administration et du pays ;
- de mener des réflexions pour faire des propositions sur toute question d'intérêt national.

<u>Article 4</u>: Il est mis à la disposition du Premier ministre tous autres services nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Il peut, en cas de besoin, créer des services propres par décret.

<u>Article 5</u>: La coordination, le contrôle et le suivi des activités du Cabinet et des services du Premier ministre sont assurés par le Directeur de Cabinet, sauf disposition contraire.

<u>Article 6</u>: Les membres du Cabinet sont nommés par décret du Premier ministre.

#### **CHAPITRE II: DU DIRECTEUR DE CABINET**

<u>Article 7</u>: Sous l'autorité du Premier ministre, le Directeur de Cabinet est chargé :

- d'assurer le suivi des activités et de la gestion administrative et financière des services des services du Premier ministre ;
- d'élaborer le programme et le rapport annuel d'activités du Cabinet ;
- de contrôler la régularité des projets de texte et de correspondance soumis à la signature du Premier ministre;
- de signer des correspondances et actes sur délégation du Premier ministre :
- d'assurer les relations des services du Premier ministre avec les départements ministériels ;
- d'évaluer le personnel du Cabinet placé sous son autorité et de pondérer les notations effectuées par les chefs de service.

Article 8: Le Directeur de Cabinet est choisi parmi les nationaux maliens jouissant de leurs droits civiques et politiques et possédant les compétences et la formation requises pour occuper les emplois réservés aux fonctionnaires de catégorie A ayant au moins dix (10) années de service.

Il a rang de ministre.

Il est assisté d'un Directeur de Cabinet adjoint qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Il dispose d'un Attaché de Cabinet et d'un Secrétaire particulier nommés par décret du Premier ministre.

# <u>CHAPITRE III</u>: DU DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT

<u>Article 9</u>: Le Directeur de Cabinet adjoint est choisi parmi les fonctionnaires de la catégorie A, les magistrats et les officiers supérieurs des Forces Armées et de Sécurité dans les grades les plus élevés ou ayant au moins dix (10) années de service dans leurs corps respectifs.

<u>Article 10</u>: Sous l'autorité du Directeur de Cabinet, le Directeur de Cabinet adjoint coordonne et contrôle les activités des Conseillers techniques et des Chargés de mission.

Il suit le traitement des dossiers soumis au Secrétariat général du Gouvernement par le Cabinet.

Il assure le suivi des activités des services relevant du Premier ministre, à l'exception du Secrétariat général du Gouvernement et du Cabinet de Défense.

# **CHAPITRE IV: DU CHEF DE CABINET**

<u>Article 11</u>: Sous l'autorité du Premier ministre, le Chef de Cabinet est chargé du suivi des affaires politiques et protocolaires qui lui sont confiées par le Premier ministre.

A ce titre, il est particulièrement chargé:

- de l'organisation des contacts personnels du Premier ministre ;
- du suivi des relations du Premier ministre avec les formations politiques, la société civile et les confessions religieuses;
- de la supervision, de la préparation et de l'organisation des missions du Premier ministre et des membres du Cabinet à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national;
- de la supervision des activités des chargés du Protocole et des attachés de Cabinet du Premier ministre.

<u>Article 12</u>: Le Chef de Cabinet peut recevoir délégation de signature du Premier ministre.

Article 13: Le Chef de Cabinet est choisi parmi les personnalités de nationalité malienne ayant les qualifications requises pour accéder à la catégorie A de la Fonction publique et jouissant de leurs droits civils et politiques.

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Cabinet, un Chargé de Mission désigné par le Premier ministre le remplace.

# <u>CHAPITRE V</u>: DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET CHARGES DE MISSION

<u>Article 14</u>: Sous l'autorité du Directeur de Cabinet, les Conseillers techniques et les Chargés de Mission sont chargés de l'étude et du suivi des dossiers entrant dans leurs domaines respectifs.

Ils peuvent être chargés par le Premier ministre ou le Directeur de Cabinet de toutes autres tâches.

<u>Article 15</u>: Les Conseillers techniques et les Chargés de mission sont répartis entre les cellules en fonction de leur profil de formation ou de leur expérience professionnelle.

Article 16: Les Conseillers techniques et Chargés de mission sont choisis parmi les personnalités de nationalité malienne, jouissant de leurs droits civils et politiques et ayant les qualifications requises pour accéder à la catégorie « A » de la fonction publique. Ils doivent avoir au moins dix ans d'expérience dans leurs domaines de compétence.

<u>Article 17</u>: Les Cellules sont sectorielles ou transversales et sont chargées de l'étude ou du suivi des questions relevant des domaines de compétence spécifiques d'un département ou d'un groupe de départements ministériels.

<u>Article 18</u>: Les Cellules sont dirigées par des Chefs de Cellule nommés par arrêté du Premier ministre parmi les Conseillers techniques.

Les Chefs de cellule sont chargés de la coordination des activités de leurs cellules respectives.

<u>Article 19</u>: Les domaines de compétence des cellules, le nombre et les attributions spécifiques des Conseillers techniques et Chargés de mission sont fixés par une instruction du Premier ministre.

CHAPITRE VI: DU CHARGE DU PROTOCOLE, DE L'AIDE DE CAMP, DES ATTACHES DE CABINET, DU SECRETAIRE PARTICULIER, DU CHARGE DU PARC AUTOMOBILE ET DU MEDECIN PERSONNEL DU PREMIER MINISTRE

<u>Article 20</u>: Le Chargé du Protocole organise les audiences du Premier ministre, en rapport avec le Chef de Cabinet.

Il participe à l'organisation des cérémonies officielles auxquelles assiste le Premier ministre.

Il prépare les déplacements du Premier ministre à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national.

Il est assisté d'un Chargé du Protocole adjoint, nommé dans les mêmes conditions et qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. <u>Article 21</u>: L'Aide de Camp est chargé de la sécurité du Premier ministre. A cet effet, il dirige, coordonne et contrôle l'action des personnels impliqués dans l'accomplissement de cette mission.

Il est assisté d'un adjoint qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

L'Aide de Camp et son adjoint sont nommés par décret du Premier ministre parmi les Officiers de l'Armée, de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Nationale et les Commissaires de Police.

Article 22: Les ministres chargés de la Défense et de la Sécurité détachent auprès du Premier ministre le personnel subalterne nécessaire à l'accomplissement des missions de l'Aide de Camp.

<u>Article 23</u>: Le Premier ministre dispose d'un ou de plusieurs Attachés de Cabinet chargés de ses affaires privées dont le maximum ne peut excéder trois (03).

Le Directeur de Cabinet dispose d'un Attaché de Cabinet chargé des questions privées.

<u>Article 24</u>: Le Secrétaire particulier du Premier ministre est chargé de :

- l'enregistrement du courrier confidentiel, à l'arrivée et au départ ;
- des travaux de saisie, de classement et de conservation des archives confidentielles du Premier ministre ;
- la tenue de l'agenda;
- toutes autres tâches spécifiques.

<u>Article 25</u>: Le Secrétaire particulier du Premier ministre est nommé par décret du Premier ministre.

Il a rang de Chargé de mission et est choisi parmi les personnalités de nationalité malienne, jouissant de leurs droits civils et politiques et ayant les qualifications requises pour accéder à la catégorie « A » de la fonction publique.

Il est assisté d'un ou de plusieurs assistants nommés par arrêté du Premier ministre.

Article 26: Les Secrétaires du Directeur de Cabinet adjoint, du Chef de Cabinet, des Conseillers spéciaux, des Cellules, du Bureau Opérationnel de Suivi et du Bureau du Courrier sont nommés par décision du Premier ministre.

Article 27: Le Chargé du Parc automobile veille à l'entretien, au suivi et à la réparation des véhicules affectés au Premier ministre et aux membres du Cabinet du Premier ministre.

Article 28: Le Médecin personnel du Premier ministre assure le suivi médical du Premier ministre et de sa famille. Il est assisté d'un personnel de soutien mis à la disposition du Premier ministre par les ministres chargés de la Santé et des Armées.

# <u>CHAPITRE VII</u>: DU BUREAU OPERATIONNEL DE SUIVI

Article 29 : Le Bureau opérationnel de Suivi est chargé :

- de suivre la mise en œuvre des instructions du Premier ministre ;
- d'étudier les rapports de mise en œuvre de la Déclaration de Politique générale du Gouvernement et du Programme d'actions du Gouvernement;
- de suivre les missions effectuées par les membres du Gouvernement en dehors du territoire national ;
- de faire la synthèse des rapports d'activités des services de la Primature ;
- d'étudier toutes autres questions à la demande du Premier ministre

Article 30: Le Bureau opérationnel de Suivi est dirigé par un Conseiller technique nommé par arrêté du Premier ministre. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un Conseiller technique désigné à cet effet.

<u>Article 31</u>: Une instruction du Premier ministre fixe les attributions spécifiques, le nombre et la répartition des membres du Bureau opérationnel de Suivi.

# <u>CHAPITRE VIII</u>: DU SERVICE DU COURRIER ET DE LA DOCUMENTATION

Article 32: Le Service du Courrier et de la Documentation est chargé de la réception et de l'expédition du courrier ordinaire, des travaux de saisie et de reprographie, de la tenue des classeurs chronologiques des actes, de la conservation des archives et de la documentation générale.

<u>Article 33</u>: Le Service du Courrier et de la Documentation est dirigé par un Chef du Service du Courrier et de la Documentation nommé par décret du Premier ministre.

Le Chef du Service du Courrier et de la Documentation est choisi parmi les fonctionnaires de la catégorie « A », les commissaires de police, les magistrats et les officiers de l'Armée, ayant au moins dix (10) ans d'ancienneté dans l'exercice des fonctions dévolues à leurs corps respectifs.

<u>Article 34</u>: Le Chef du Service du Courrier et de la Documentation assure la préparation matérielle des réunions du Cabinet, en rédige et conserve les comptes rendus ou procès-verbaux.

Il assure l'expédition du courrier confidentiel.

Il est responsable du personnel subalterne du Cabinet à l'endroit duquel il dispose d'un pouvoir de notation et de sanction.

Il assure la diffusion des textes législatifs et réglementaires au niveau du Cabinet et des autres services du Premier ministre à l'exception du Secrétariat général du Gouvernement.

Article 35: Le Chef du Service du Courrier et de la Documentation est assisté d'un Chef de Service du Courrier et de la Documentation adjoint, nommé dans les mêmes conditions et qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

#### **CHAPITRE IX: DE L'INTENDANT**

<u>Article 36</u>: Le Premier ministre dispose d'un Intendant.

Il est chargé de :

- l'entretien des locaux et la gestion des installations et du mobilier de la résidence du Premier ministre ;
- l'approvisionnement en produits et matériels nécessaires au fonctionnement de la résidence du Premier ministre ;
- la gestion du personnel domestique de la résidence du Premier ministre ;
- l'organisation des réceptions à la résidence du Premier ministre.

Il est assisté d'un adjoint et d'un personnel de soutien.

L'Intendant adjoint est nommé dans les mêmes conditions que l'Intendant qu'il remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

# <u>CHAPITRE X</u>: DES DISPOSITIONS PARTICULIERES ET FINALES

<u>Article 36</u>: Le Premier ministre peut nommer par décret un ou des Conseillers spéciaux. Ceux-ci sont placés sous l'autorité directe du Premier ministre et sont chargés de questions particulières déterminées par le Premier ministre.

<u>Article 37</u>: Le personnel d'appui du Cabinet est choisi parmi les fonctionnaires civils ou militaires et les agents de l'Etat en activité.

<u>Article 38</u>: L'ordre de préséance au sein du Cabinet et des services propres du Premier ministre, à l'occasion des cérémonies, est déterminé ainsi qu'il suit :

- le Directeur de Cabinet;
- le Directeur de Cabinet Adjoint ;
- les Conseillers spéciaux ;
- le Chef du Cabinet de Défense;
- le Chef de Cabinet;
- les Chefs de Cellule :
- le Chef du Bureau opérationnel de Suivi ;
- les Conseillers techniques;
- les Chargés de mission;
- le Chef du Service du Courrier et de la Documentation ;
- le Chef du Service de Gestion de la Cité Administrative ;
- le Chef du Service du Courrier et de la Documentation Adjoint;
- le Chef du Service de Gestion de la Cité Administrative Adjoint;
- l'Aide de Camp;
- le Chargé du Protocole;
- l'Aide de Camp Adjoint;
- le Chargé du Protocole Adjoint ;
- les Attachés de Cabinet;
- le Secrétaire particulier du Premier ministre ;
- le Chargé du Parc automobile.
- le Médecin personnel.

Article 39: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du Décret n°2020-0102/PM-RM du 20 février 2020 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Premier ministre, <u>Moctar OUANE</u> DECRET N°2020-0128/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES.

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, en qualité de :

# Attaché de Cabinet :

- Monsieur Moulaye Amar HAIDARA, Juriste;

#### Secrétaire particulière:

- Madame Alimata SANOGO, Secrétaire Assistant de Gestion.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, <u>Madame Bernadette KEITA</u>

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u>

DECRET N°2020-0129/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002 portant statut de la Magistrature ;

Vu la Loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant Loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-0545/P-RM du 22 juin 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux membres et au personnel d'appui de la Cour Suprême ;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Monsieur Aboubacar GUISSE, N°Mle 939-31.W, Magistrat, est nommé Secrétaire général de la Cour Suprême.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mohamed Sidda DICKO

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2020-0130/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE DU SECTEUR JUSTICE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°07-020 du 27 février 2007 portant création des Cellules de Planification et de Statistique ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°07-166/P-RM du 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Planification et de Statistique;

Vu le Décret n°07-192/P-RM du 18 juin 2007 déterminant le cadre organique de la Cellule de Planification et de Statistique

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Monsieur Bazanni DEMBELE, N°Mle 0118-125.N, Inspecteur des Finances, est nommé **Directeur** de la Cellule de Planification et de Statistique.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, <u>Moctar OUANE</u>

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mohamed Sidda DICKO

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u>

DECRET N°2020-0131/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN CHEF DES SERVICES JUDICIAIRES

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002 portant statut de la Magistrature ;

Vu l'Ordonnance n°00-057/P-RM du 28 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Services judiciaires ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°01-073/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Services judiciaires ;

Vu le Décret n°01-124/P-RM du 09 mars 2001 déterminant le cadre organique de l'Inspection des Services judiciaires;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle, du Contrôle général des Services publics et des Inspections de départements ministériels ;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Monsieur **Moussa Aly YATTARA**, N°Mle 939-48.P, Magistrat, est nommé **Inspecteur en Chef** des Services judiciaires.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mohamed Sidda DICKO

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u> DECRET N°2020-0132/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN CHEFADJOINT DES SERVICES JUDICIAIRES

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002 portant statut de la Magistrature ;

Vu l'Ordonnance n°00-057/P-RM du 28 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Services judiciaires ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°01-073/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Services judiciaires ;

Vu le Décret n°01-124/P-RM du 09 mars 2001 déterminant le cadre organique de l'Inspection des Services judiciaires;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle, du Contrôle général des Services publics et des Inspections de départements ministériels ;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES.

#### **DECRETE**:

Article 1er: Monsieur Dramane DIAKITE, N°Mle 0109-141.Z, Administrateur civil, est nommé Inspecteur en Chef adjoint des Services judiciaires.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

# Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, <u>Mohamed Sidda DICKO</u>

Le ministre de l'Economie et des Finances, <u>Alousséni SANOU</u>

DECRET N°2020-0133/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DE L'ATTACHE DE CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, GARDE DES SCEAUX

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels :

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels :

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n° 2020-068/PT-RM du 27 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n° 2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

#### STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

#### **DECRETE**:

Article 1er: Monsieur Souleymane DIALLO, Aidecomptable contractuel de l'Etat, est nommé Attaché de Cabinet du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

Le Premier ministre, Moctar OUANE

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Mohamed Sidda DICKO

Le ministre de l'Economie et des Finances, Alousséni SANOU

DECRET N°2020-0134/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0792/P-RM du 14 octobre 2014 fixant le taux mensuel de la prime de fonction spéciale accordée aux Conseillers spéciaux du Président de la République;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2020-0094/PT-RM du 16 octobre 2020 relatif aux attributions du Vice-président de la Transition et à l'organisation de son Cabinet,

#### **DECRETE:**

<u>Article 1er</u>: Monsieur Aguibou Assimi DEMBELE est nommé Conseiller spécial du Vice-président de la Transition.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Bah N'DAW</u>

DECRET N°2020-0135/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

-----

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0792/P-RM du 14 octobre 2014 fixant le taux mensuel de la prime de fonction spéciale accordée aux Conseillers spéciaux du Président de la République;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2020-0094/PT-RM du 16 octobre 2020 relatif aux attributions du Vice-président de la Transition et à l'organisation de son Cabinet,

#### **DECRETE:**

<u>Article 1er</u>: Monsieur Alfousseyni DIAWARA, Professeur de l'Enseignement supérieur, est nommé Conseiller spécial du Vice-président de la Transition. <u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

DECRET N°2020-0136/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0792/P-RM du 14 octobre 2014 fixant le taux mensuel de la prime de fonction spéciale accordée aux Conseillers spéciaux du Président de la République;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2020-0094/PT-RM du 16 octobre 2020 relatif aux attributions du Vice-président de la Transition et à l'organisation de son Cabinet,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1 er</u>: Le Lieutenant-Colonel Talibé KONTE est nommé Conseiller spécial du Vice-président de la Transition.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW DECRET N°2020-0137/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0792/P-RM du 14 octobre 2014 fixant le taux mensuel de la prime de fonction spéciale accordée aux Conseillers spéciaux du Président de la République;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2020-0094/PT-RM du 16 octobre 2020 relatif aux attributions du Vice-président de la Transition et à l'organisation de son Cabinet,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1 er</u>: Madame TRAORE Fatou Binta DIOP est nommée Conseiller spécial du Vice-président de la Transition, chargé des Questions diplomatiques.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, <u>Bah N'DAW</u>

DECRET N°2020-0138/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0792/P-RM du 14 octobre 2014 fixant le taux mensuel de la prime de fonction spéciale accordée aux Conseillers spéciaux du Président de la République;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2020-0094/PT-RM du 16 octobre 2020 relatif aux attributions du Vice-président de la Transition et à l'organisation de son Cabinet,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1 er</u>: Le <u>Lieutenant-Colonel Diawoye</u> <u>SANGARE</u> est nommé <u>Conseiller spécial</u> du Viceprésident de la Transition.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

DECRET N°2020-0139/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0792/P-RM du 14 octobre 2014 fixant le taux mensuel de la prime de fonction spéciale accordée aux Conseillers spéciaux du Preisident de la Reipublique;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2020-0094/PT-RM du 16 octobre 2020 relatif aux attributions du Vice-président de la Transition et à l'organisation de son Cabinet,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le <u>Lieutenant Kadiatou SANOGO</u> est nommé <u>Chargé de mission</u> du Vice-président de la Transition.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

DECRET N°2020-0140/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSION DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

-----

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2020-0094/PT-RM du 16 octobre 2020 relatif aux attributions du Vice-président de la Transition et à l'organisation de son Cabinet,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1 er</u>: Le Commissaire principal de Police Naneïssa N'DIAYE est nommé Chargé de mission du Vice-président de la Transition.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

DECRET N°2020-0141/PT-RM DU 06 NOVEMBRE 2020 PORTANT NOMINATION DE L'ATTACHE DE CABINET DU VICE-PRESIDENT DE LA TRANSITION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu le Décret n°08-603/P-RM 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2020-0094/PT-RM du 16 octobre 2020 relatif aux attributions du Vice-président de la Transition et à l'organisation de son Cabinet,

#### **DECRETE**:

<u>Article 1 er</u>: Le Sergent Oumar TRAORE est nommé Attaché de Cabinet du Vice-président de la Transition.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW DECRET N°2020-0142/PT-RM DU 09 NOVEMBRE 2020 FIXANT LES MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

#### **DECRETE:**

<u>Article 1er</u>: Le présent décret fixe les modalités de désignation des membres du Conseil National de Transition.

<u>Article 2</u>: Pour être membres du Conseil National de la Transition, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité malienne d'origine ;
- jouir de leurs capacités physiques et mentales ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pénale ;
- avoir les compétences requises ;
- être reconnus pour son engagement patriotique;
- être de très bonne moralité.

<u>Article 3</u>: Les candidatures sont déposées au double du quota attribué à chaque composante sous peine d'irrecevabilité.

La représentativité des femmes est une obligation pour toutes les composantes.

<u>Article 4</u>: Le Vice-président de la Transition reçoit la liste de candidatures dans un délai de quarante-huit heures à compter de la date de publication du présent décret.

<u>Article 5</u>: Le Vice-président, après examen des dossiers, arrête la liste des membres du Conseil National de la Transition.

La liste définitive portant désignation des membres fera l'objet d'un décret du Président de la Transition.

<u>Article 6</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 09 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW DECRET N°2020-0143/PT-RM DU 09 NOVEMBRE 2020 FIXANT LA CLE DE REPARTITION DU CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

#### **DECRETE**:

<u>Article 1er</u>: Le présent décret fixe la clé de répartition entre les composantes du Conseil National de Transition comme suit :

- Vingt-deux (22) représentants des Forces de Défense et de Sécurité ;
- Huit (08) représentants du Mouvement du 5 juin (M5-RFP) :
- Onze (11) représentants des partis et regroupements politiques ;
- Neuf (09) représentants des Organisations de la Société civile :
- Quatre (04) représentants des groupements de femmes ;
- Quatre (04) représentants des groupements des jeunes ;
- Cinq (05) représentants des Mouvements signataires de l'Accord pour la Paix ;
- Quatre (04) représentants des Mouvements de l'Inclusivité;
- Quatre (04) représentants des organisations de défense des droits de l'homme ;
- Trois (03) représentants des personnes vivant avec un handicap;
- Six (06) représentants des maliens établis à l'extérieur ;
- Quatre (04) représentants des centrales syndicales ;
- Sept (07) représentants des syndicats libres et autonomes ;
- Huit (08) représentants des ordres professionnels ;
- Trois (03) représentants des confessions religieuses ;
- Cinq (05) représentants des autorités traditionnelles ;
- Cinq (05) représentants des chambres consulaires ;
- Quatre (04) représentants des faîtières de la presse ;
- Cinq (05) représentants des faîtières des Arts et de la Culture.

<u>Article 2</u>: Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 09 novembre 2020

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Bah N'DAW

# (ARRETE)

### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE N°2020-2564/MEF-SG DU 26 OCTOBRE 2020 PORTANT AUTORISATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE A REALISER UN EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

#### **ARRETE**:

ARTICLE 1er: La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), un emprunt obligataire par appel public à l'épargne dénommé Emprunt Obligataire «Etat du Mali 6,50 % 2020-2027 », pour un montant indicatif de 100 milliards de F CFA remboursable dans sept (7) ans avec un différé de deux (2) ans.

ARTICLE 2: La souscription à cette émission est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales, sans distinction de nationalité, passant par l'intermédiaire d'un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA, la SGI-Mali est désignée comme Chef de file de ce syndicat de placement.

ARTICLE 3: L'Emprunt Obligataire «Etat du Mali 6,50 % 2020-2027» est représenté par des obligations d'une valeur nominale de dix mille (10 000) F CFA l'unité, sur lesquelles sera servi un taux d'intérêt de 6,50 % l'an.

<u>ARTICLE 4</u>: L'émission sera ouverte le 16 novembre 2020 et close le 27 novembre 2020.

ARTICLE 5: Les obligations porteront jouissance le septième jour suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront 650 F CFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance des titres, soit le 04 décembre 2021. Le remboursement des obligations se fera par amortissement annuel constant après deux (2) ans de différé.

<u>ARTICLE 6</u>: Les obligations de l'emprunt public « Emprunt Obligataire Etat du Mali 6,50 % 2020-2027 » sont admis au guichet de refinancement de la BCEAO, dans les conditions du droit communautaire.

<u>ARTICLE 7</u>: Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)

ARTICLE 8: L'Etat s'interdit le droit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

ARTICLE 9: Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 26 octobre 2020

Le ministre, Alousséni SANOU

# ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°1067/MATDB-CAB en date du 23 décembre 1989, il a été créé une association dénommée : «Coopération pour la Formation et l'Aide au Retour», en abrégé (COFAR).

<u>But</u>: Explorer et ensuite mettre en œuvre les voies et moyens d'une réinsertion et l'intégration des travailleurs expatriés d'origine Africaine qui désirent retourner dans leur pays», etc.

Siège Social : Paris.

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Hamidou TRAORE

Vice-président: Cheickh Amadou KANTE

**Secrétaire général**: Lamine SYLLA

Secrétaire général adjoint : Mohamed BATHILLY

**Trésorière générale** : Hatouma Cira TRAORE

Secrétaire au développement : Bou TRAORE

Secrétaire à l'information : Badji TRAORE

<u>Secrétaire aux affaires sociales et sanitaires</u> : Adam KOUMA

Commissaire aux comptes et responsable de la formation : Moussa KONE

Secrétaire à l'organisation : Moussa SALL

<u>Secrétaire à la culture et à la jeunesse</u> : Mme TRAORE Hatika BARADJI

<u>Secrétaire adjoint à la culture et à la jeunesse</u> : Sega DOUCOURE

Secrétaire aux conflits: Doumbia Mamadou Fakoly

-----

Suivant accord-cadre n°0505/0155 en date du 02 mai 2008, l'ONG-Association COFAR (Coopération pour la Formation l'Aide à la Réinsertion et à l'Intégration) s'engage conformément à la politique de développement économique, social et culturel de la République du Mali et au présent Accord-cadre, à intervenir dans les zones et domaines énumérés ci-dessous par des actions concrètes de type humanitaire et/ou de développement :

#### Zone:

- Régions de : Kayes, Koulikoro (Dioïla)

- District de Bamako.

#### **Domaines**:

- Organisation activités socio-éducatives,

- Camps de loisirs de vacances en France et au Mali
- Créations de petites entreprises, formation,
- Agriculture, élevage, artisanat et santé.

Siège Social: FL 119 Ilot «A» Faladié SEMA

Tél.: 222 07 42

Cél.: 675 00 52 Bamako.

Représentée par son président : Hamidou TRAORE.

-----

**Suivant récépissé n°005/CS-P** en date du 05janvier 2012, il a été créé une association dénommée : «Association des Maçons de Sikasso», en abrégé (A.M.S).

<u>But</u>: Contribuer à la protection des conditions de vie des maçons de Sikasso; encourager, suivre et participer à toutes actions de développement de la ville de Sikasso, etc.

<u>Siège Social</u>: Banconi dans la Commune urbaine de Sikasso.

#### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Baraka DIARRA

**Vice-président**: Mahamane DEMBELE

Secrétaire général: Mahamadou BENGALY

Secrétaire général adjoint : Ibrahima COULIBALY

Secrétaire administratif: Yaya BALLO

Secrétaire administratif adjoint: Hady SANOGO

<u>Secrétaire aux relations extérieures</u> : Souleymane DIARRA

<u>Secrétaire aux relations extérieures adjoint</u> : Oumar SANOGO

Secrétaire à l'organisation : Moussa DEMBELE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Fousseyni KONATE

Secrétaire à l'éducation : Ladji TRAORE

Secrétaire à l'éducation adjoint : Yaya COULIBALY

Secrétaire à l'information: Siaka SANGARE

Secrétaire à l'information adjoint : Seydou BERTHE

Trésorier général: Baba CAMARA

Trésorier général adjoint : Aboubacar BALLO

Secrétaire aux affaires féminines : Aliou COULIBALY

<u>Secrétaire aux affaires féminines adjoint</u> : Kalidou WATTARA

1er Commissaire aux comptes: Souleymane

COULIBALY

**<u>2ème Commissaire aux comptes</u>**: Sékou TOGOLA

3ème Commissaire aux comptes: Sidi DIAKITE

Secrétaire aux conflits: Yacouba DIAKITE

Secrétaire aux conflits adjoint : Mamadi TRAORE

\_\_\_\_\_

**Suivant récépissé n°354/CKTI** en date du 18 septembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes pour le Développement de Boro», en abrégé (AJDB).

<u>But</u>: Bâtir un espace de dialogue, de coopération et d'entraide entre les au développement local à travers des contributions qualitatives d'ordre matériel et moral des jeunes du village de Boro; susciter l'intérêt et le goût chez les jeunes à s'impliquer valablement, etc.

<u>Siège Social</u>: Boro (Commune rurale de Djédougou Torodo).

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Bakary Zan COULIBALY

<u>1er Vice-président</u>: Bouraké COULIBALY

<u>2ème Vice-président</u>: Madou SINAYOKO

Trésorier général : Bourama KONARE

<u>Trésorier général ler adjoint</u>: Nouman KONARE

<u>Trésorier général 2ème adjoint</u>: Youba TRAORE

**Secrétaire administratif**: Famory DIARRA

<u>Secrétaire administratif 1er adjoint</u> : Massa Badjan KONARE

Secrétaire administratif 2ème adjoint : Dotan KONARE

Secrétaire à l'information : Soumaïla KONARE

<u>Secrétaire</u> à <u>l'information 1er adjoint</u> : Issa D. KONARE

<u>Secrétaire</u> à <u>l'information 2ème</u> <u>adjoint</u> : Iclin SINAYOKO

<u>Secrétaire à la promotion féminine</u> : Sokona Madi KONARE

Secrétaire à la promotion féminine 1er adjoint : Siratiki DIARRA

Secrétaire à la promotion féminine 2ème adjoint : Kalifa Yiriba KONARE

Secrétaire à l'environnement : Moussa Oumar KONARE

Secrétaire à l'environnement 1 er adjoint : Issa Bourama KONARE

Secrétaire à l'environnement 2ème adjoint : Toumany COULIBALY

<u>Secrétaire à l'environnement 3ème adjoint</u> : N'Golo Moussa SINAYOKO

Secrétaire à l'environnement 4ème adjoint : Yocoro DIARRA

Secrétaire aux actions sociales: Chaka Yiriba KONARE

<u>Secrétaire aux actions sociales 1er adjoint</u>: Soïba DIARRA

<u>Secrétaire aux actions sociales 2ème adjoint</u>: Madou M'Piè KONARE

Suivant récépissé n°-0821/G-DB en date du 27 novembre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement Soninkara de Diarrhaladji», (Commune rurale de Troukounbé, Cercle de Nioro du Sahel, Région de Kayes), en abrégé (A.D.S.D.M).

**<u>But</u>**: Regrouper tous les habitants, ressortissants, originaires ou sympathisants et de la diaspora de Diarrhaladji au sein d'une association en vue de promouvoir l'esprit d'unité, etc.

Siège Social: Baco-Djicoroni ACI, Rue: 247, Porte: 39.

# LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

#### Présidents d'Honneur:

- Bamory WAGUE

- M'Pali TOUNKARA
- Mme Binta SYLLA
- Mikaïlou TOUNKARA

**<u>Président</u>**: Boubacar SYLLA

<u>1er Vice-président</u>: Tougouné DIAWARA

<u>2ème Vice-président</u>: Oumar DOUCOURE

Secrétaire général: Bassarou Bakoré TANDIA

Secrétaire général 1er adjoint : Makan SYLLA

Secrétaire général 2ème adjoint : Mady WAGUE

Secrétaire administratif: Mamadou WAGUE

<u>Secrétaire administratif 1ère adjointe</u> : Mme Nènè KONE

Secrétaire administratif 2ème adjoint : Issa KEBE

Secrétaire à l'organisation : Abdoulaye DRAME

SACKO Secrétaire à l'organisation 1 er adjoint : Cheicknè

Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe : Mme Iyaa TOURE

Trésorier général: Baharouna SYLLA

Trésorier général 1er adjoint : Sékou DIOUARA

<u>Trésorier général 2ème adjoint</u>: Amara COULIBALY

**Commissaire aux comptes**: Cheick Oumar GARY

<u>Commissaire aux comptes 1er adjoint</u>: Mamadou DOUCOURE

<u>Commissaire aux comptes 2ème adjoint</u> : Djibril DIAWARA

<u>Secrétaire chargé des ressources financières</u> : Ladji SYLLA

<u>Secrétaire chargé des ressources financières 1er adjoint</u> : Ali DIAKITE

<u>Secrétaire chargé des ressources financières 2ème</u> <u>adjoint</u>: Mahamadou WAGUE dit Capitaine

<u>Secrétaire chargé des ressources financières 3ème</u> adjoint : M'Paly DIABY

Secrétaire aux conflits: Bakary YATABARE

<u>Secrétaire aux conflits 1er adjoint</u> : Soumana DOUCOURE

Secrétaire aux conflits 2ème adjoint : Dramane BADIAGA

Secrétaire aux conflits 3ème adjoint : Fily KAÏTA

Secrétaire aux affaires extérieures : Ousmane SYLLA

<u>Secrétaire aux affaires extérieures 1er adjoint</u> : Mohamadou CAMARA

<u>Secrétaire aux affaires extérieures 2ème adjoint</u>: Hamadi KONATE

**Secrétaire à l'information**: Mamadou DIOUBATE

<u>Secrétaire à l'information 1er adjoint</u> : Abdoulaye SEMEGA

Secrétaire à l'information 2ème adjoint : Bamody WAGUE

<u>Secrétaire à l'information 3ème adjointe</u> : Mme Fatoumata DRAME

<u>Secrétaire aux affaires culturelles</u>: Massountou DRAME

<u>Secrétaire aux affaires culturelles 1er adjoint</u>: Hamedy SYLLA

Secrétaire aux affaires culturelles 2ème adjoint : Dianka DIARRA

<u>Secrétaire aux affaires culturelles 3ème adjoint</u> : Daman CAMARA

Secrétaire aux sports: Mahamadou WAGUE

Secrétaire aux sports 1er adjoint : Barou DIABY

Secrétaire aux sports 2ème adjoint : Mahamadou DIABY

<u>Secrétaire aux affaires féminines</u>: Mme Badiallo KAMISSOKO

<u>Secrétaire aux affaires féminines 1ère adjointe</u>: Mme Fatoumata DOUCOURE

<u>Secrétaire aux affaires féminines 2ème adjointe</u>: Mme Fatoumata SOUMARE

Secrétaire à l'éducation : Biagui TRAORE

Secrétaire à l'éducation 1er adjoint : Bakary SAMOURA

<u>Secrétaire à l'éducation 2ème adjoint</u> : FISSOUROU Fousseyni

Secrétaire à l'éducation 3ème adjoint : Bakari DIABY

\_\_\_\_\_

Suivant récépissé n°497/CKT en date du 03 décembre 2019, il a été créé une association dénommée : «Al BIRI

**<u>But</u>**: Promouvoir la culture de la paix et consolider la coexistence pacifique au Mali; promouvoir les sciences la culture et la religion islamique par la formation et l'apprentissage et service sociaux; aider le citoyen Malien

à prendre conscience de la valeur de son patrimoine culture et l'inciter à le sauvegarder, etc.

<u>Siège Social</u>: Moribabougou (Commune rurale du Moribabougou).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

pour la Bienfaisance», en abrégé (ABIBI).

**Président**: Abdoulaye DRAME

Secrétaire général: Douda TRAORE

Secrétaire administratif: Abdallah SIDIBE

Secrétaire chargée de la formation: Mariam SIDIBE

Secrétaire chargé de la cellule de conception et de projet : Abdoulaye Kader DOUCOURE

<u>Trésorière générale</u>: Fatoumata KONATE

Secrétaire à l'organisation : Aïcha TRAORE

Suivant récépissé n°103/CG en date du 30 juin 2020, il a été créé une association dénommée : «Association IR ADDINA», à Gao (Commune urbaine de Gao).

**<u>But</u>**: Œuvrer pour le vivre ensemble ; promouvoir le concept de paix, de solidarité, de tolérance des valeurs cardinales de société; venir en aide aux personnes en difficultés : défendre les intérêts matériels et moraux des membres.

Siège Social: Gao (Commune urbaine de Gao).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

1er Président d'Honneur: Almahady Moustapha CISSE

<u>2ème Président d'Honneur</u>: Bachirou Abdoulaye

**Président**: Mohamed Alhassane MAÏGA

Secrétaire général: Zakaria M. HAÏDARA

Secrétaire administratif: Almahady A. TOURE

Secrétaire administratif adjoint : Oumar M. HAÏDARA

Secrétaire à l'information: Nouhou MAHAMMADINE

Secrétaire à l'organisation : Bady MAÏGA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Abdoul Karim MAÏGA

Secrétaire aux relations intérieures et extérieures : Dr.

Abdoul Wadoud HAÏDARA

Secrétaire aux conflits: Salihou MAÏGA

**Trésorier général**: Moussa TOURE

**Commissaire aux comptes**: Oumar DIALLO

-----

Suivant récépissé n°0499/G-DB en date du 09 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Société Malienne de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale», en abrégé (SMDTSS).

**<u>But</u>**: Etudier à des fins exclusivement scientifiques, le droit du travail et de la sécurité sociale, favoriser les échanges d'idées et d'informations, ainsi qu'une collaboration aussi étroite que possible entre tous les spécialistes qui se consacrent à l'étude ou à l'application de ces disciplines, etc.

Siège Social: Kalaban-coura ACI, Rue: 102, porte: 40.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Fassoun COULIBALY

**Vice-président**: Dianguina TOUNKARA

Secrétaire général : Boubakar Moussa COULIBALY

Secrétaire général adjoint: Mamadou Ousmane OUANE

<u>Trésorière</u>: Fatoumata Z. HAÏDARA

**Trésorier adjoint :** Cheick Oumar TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures : Aly Kola KOÏTA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Sory

Ousmane KOÏTA

Secrétaire adjointe à l'organisation et à la mobilisation :

Mariam MAÏGA

Secrétaire à la communication: Gaoussou Madani

TRAORE

Secrétaire adjointe à la communication: Fatoumata

TOURE

Secrétaire aux activités scientifiques : Seydou I KANTE

Secrétaire adjoint aux activités scientifiques : Issiaka

CISSE

1er Commissaire aux comptes: Mamadou FOMBA

<u>2ème Commissaire aux comptes</u>: Korotoumou NIANG

Suivant récépissé n°0500/G-DB en date du 09 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de la Commune de Maramandougou», (Cercle de Kangaba, Région de Koulikoro), en abrégé (ADCM).

**<u>But</u>**: Rassembler les ressortissants et sympathisants de la commune autour des questions d'intérêt commun, etc.

<u>Siège Social</u>: Djicoroni-Para Dontemé II, Rue: 361,

Porte: 320.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président :** Fabou TRAORE

Vice-président: Mamoudou SIDIBE

Secrétaire général : Karifa KEÏTA

Secrétaire général adjoint : Taoulé KEÏTA

Secrétaire administratif: Fousseyni KEÏTA

<u>1er adjoint au Secrétaire administratif</u>: Nabougari TRAORE

<u>2ème adjoint au Secrétaire administratif</u>: Mahamadou KOUYATE

**Trésorier**: Arouna KEÏTA

1er adjoint au Trésorier : Taoulé TRAORE

2ème adjoint au Trésorier: Mamoudou BERTHE

Secrétaire aux relations extérieures : Sidiki Moribadjan KEÏTA

<u>Secrétaire aux relations extérieures 1 ère adjointe</u> : Mme NIARE Fatoumata KEÏTA

<u>Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjoint</u> : Abdoulaye SIDIBE

Secrétaire au développement : Moriba KEÏTA

Secrétaire au développement 1er adjoint : Taoulé KEÏTA

Secrétaire au développement 2ème adjoint : Moussa KANTE

Secrétaire au développement 3ème adjoint : Namory DOUMBIA

Commissaire aux comptes : Dramane KEÏTA

Commissaire aux comptes 1er adjoint: Drissa KEÏTA

<u>Commissaire aux comptes 2ème adjoint</u> : Karifa TRAORE

<u>Secrétaire aux conflits</u>: Mohamed KOUYATE dit Soguè Madv.

Secrétaire aux conflits 1er adjoint : Lamine BERTHE

Secrétaire aux conflits 2ème adjoint : Drissa KAMISSOKO

<u>Secrétaire à l'information et à la communication</u> : Boua SIDIBE

Secrétaire à l'information et à la communication 1er adjoint : Djibril KOUYATE

Secrétaire à l'information et à la communication 2ème adjoint : Mamby COULIBALY

Secrétaire à l'information et à la communication 3ème adjoint : Abdoulaye CAMARA

Secrétaire à l'information et à la communication 4ème adjoint : Abou KEÏTA

<u>Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation</u> : Fodé KEÏTA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 1er adjoint : Nouma CAMARA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 2ème adjoint : Mamadou DIALLO

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 3ème adjoint : Fadjimba KEÏTA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 4ème adjoint : Alou SIDIBE

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 5ème adjoint : Bakari KAMISSOKO

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 6ème adjoint : Karinga KEÏTA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 7ème adjoint : Famory DOUMBIA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 8ème adjoint : Namory KEÏTA

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 9ème adjoint : Karfa KEÏTA

Secrétaire aux sports et aux loisirs : Issa TRAORE

Secrétaire aux sports et aux loisirs 1er adjoint : Sayon CAMARA

<u>Secrétaire aux sports et aux loisirs 2ème adjoint</u> : Hamidou KEÏTA

Secrétaire chargé aux élus : Nandiada KEÏTA

<u>Secrétaire chargé aux élus adjoint</u>: Broulaye KAMISSOKO

Secrétaire chargé aux questions juridiques : Tièkoro CAMARA

<u>Secrétaire chargé aux questions juridiques adjoint</u> : Kaba KONE

<u>Secrétaire à l'éducation et à la formation</u> <u>professionnelle</u> : Nouwoye CAMARA

Secrétaire à l'éducation et à la formation professionnelle 1er adjoint : Makanfing KEÏTA

Secrétaire à l'éducation et à la formation professionnelle 2ème adjoint : Tièoulé KAMISSOKO

Suivant récépissé n°0506/G-DB en date du 14 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Kady Karats». (Plateforme mise en place par Kadidia COULIBALY), en abrégé (A.K.K).

But: Mettre l'accent sur la Jeunesse malienne et les Femmes dans la valorisation des compétences afin de les accompagner en management motivationnel, etc.

Siège Social: Kalaban coura sud extension, Rue: 540, Porte: 225.

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Présidente**: Kadidia COULIBALY

Secrétaire général: Mamadou DEMBA

Secrétaire général adjoint : Moussa DIARRA

Secrétaire administratif: Salifou SACKO

Secrétaire administratif adjoint: Souleymane DIOP

Secrétaire à l'information à la presse et à la communication: Sidiki DIALLO

Secrétaire à l'information à la presse et à la communication adjoint: Moussa DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Seydou COULIBALY

Secrétaire à l'organisation 1ère adjointe : Nènè CISSE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Bréhima TRAORE

Trésorier général : Issa MAGASSA

Trésorier général adjoint : Lassine DAIWARA

Secrétaire aux relations extérieures : Oumar DIOP

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Zoumana **KONTA** 

Secrétaire à la formation et à l'éducation : Alkaya TOURE

Secrétaire adjointe à la formation et à l'éducation : Aoua OUANE

Secrétaire aux affaires sanitaires et environnementales : Fousseyni DIOP

Secrétaire aux affaires sanitaires et environnementales adjoint: Mamadou DIALLO

Secrétaire aux conflits et à la discipline : Yamoussa COULIBALY

Secrétaire aux conflits et à la discipline adjoint : Adama FOFANA

Suivant récépissé n°0522/G-DB en date du 17 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Soutien et la Réinsertion des Malades Mentaux», en abrégé (A.S.R.M.M).

**<u>But</u>**: Apporter de l'aide, de soutien et l'entretien aux personnes en situation difficile en milieux urbain (malades mentaux), etc.

Siège Social: l'Hippodrome, Rue: RDA, Porte: 191.

# LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente: Awa N'DIAYE

<u>Vice-présidente</u>: Ramata COULIBALY

Secrétaire général: Boubacar COULIBALY

Secrétaire administrative : Assitan N'DIAYE

Secrétaire à l'organisation: Issa DIABATE

<u>Trésorière générale</u> : Salimata KEÏTA

**Commissaire aux comptes :** Zoumana DIAKITE

Secrétaire aux conflits : Kadidia KEÏTA

Suivant récépissé n°0537/G-DB en date du 23 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Maliba Jaama», en abrégé (A.M.J).

But : Favoriser la concertation et les échanges entre les acteurs d'exploitation et de gestion des ressources naturelles durables concernées, etc.

Siège Social: Boulkassoumbougou, Rue: 524, Porte: 160.

#### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: M'Baye DIARRA

Secrétaire général : Assétou BERTHE

Secrétaire général adjoint : Ousmane Idrissa DIALLO

<u>Trésorier général</u>: Moussa DOUMBIA

<u>Trésorière générale adjointe</u>: Fatoumata SANGARE

Secrétaire administratif: Adama DEMBELE

Secrétaire administratif adjoint: Mamadou Lamine

**DIARRA** 

Secrétaire à l'information : Adama Fama DEMBELE

Secrétaire à l'information adjointe : Mariétou DIALLO

Secrétaire aux relations extérieures: Bourama DIALLO

Secrétaire à l'organisation: Kadiatou Daouda TRAORE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Karamoko YAFFA

Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement :

Mohamed TOURE

**Commissaire aux comptes**: Assétou BERTHE

Secrétaire aux conflits : Nassira KEÏTA

-----

Suivant récépissé n°433/CKT en date du 27 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Chauffeurs Maliens en Arabie Saoudite», en abrégé (ACMAS).

<u>**But**</u>: Contribuer au développement du milieu rural, faire l'agriculture, l'élevage, pisciculture; créer des emplois et le développement durable dans le milieu rural, etc.

<u>Siège Social</u>: Darani Flabougou (Commune rurale de Mountougoula).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**<u>Président</u>**: Chaka COULIBALY

**<u>Vice-président</u>**: Seydou DIARRA

Secrétaire général: Modibo KANE

<u>Secrétaire administratif</u>: Abdoulaye Noirau TRAORE

**Secrétaire à l'organisation** : Alassane BERTHE

**Trésorier général**: Harouna TANGARA

<u>Commissaire aux comptes</u>: Moctar KANTA

Commissaire aux comptes adjoint : Seydou CAMARA

Secrétaire aux conflits: Souleymane Noumouba

COULIBALY

Secrétaire chargé aux relations extérieures : Soumaïla

TANGARA

Secrétaire à l'information : Lassina KONATE

Secrétaire à l'information adjoint : Kérediou DIARRA

-----

Suivant récépissé n°196/P-CK en date du 30 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Sikida Niéta de Niaga-Niaga», en abrégé (A.S.N).

**<u>But</u>**: Mobilisation des ressources pour la réalisation des infrastructures communautaires; amélioration de cadre de vie de la population; participation au développement socioéconomique et culturel; accompagnement à l'instauration des climats de paix et de sécurité, etc.

Siège Social: Niaga-Niaga (Commune rurale de Liberté-

Dembaya), Région de Kayes

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**<u>Président</u>**: Abdoulaye CISSE

<u>1er Vice-président</u>: Amadou PEROU

Secrétaire général: Abdoul W. BAMBA

**Secrétaire administratif**: Lassi TRAORE

Secrétaire à l'information et à la communication :

Drissa DIARRA

<u>Trésorier général</u>: Boua SOUMARE

Trésorier général adjoint : Oumou DIALLO

Secrétaire chargé des projets de développement :

Mahamoud SACKO

Secrétaire chargée à la promotion féminine : Aïda

CAMARA

Secrétaire chargée à la promotion féminine adjointe :

Macoura FOFANA

Secrétaire aux affaires sociales : Sounkalo SINAGNOKO

Secrétaire de sports et de la jeunesse : Diakaridia

SOGODOGO

Secrétaire chargé aux affaires culturelles et

<u>l'éducation</u>: Cheikina FOFANA

**COMMISSION SUIVI ET CONTROLE** 

**Président**: Salif TRAORE

**Rapporteuse**: Mama SISSOKO

Membre: Ousmane DAOU

-----

**Suivant récépissé n°0645/G-DB** en date du 11 septembre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Victimes et Parents des Victimes d'Accidents de la Route», en abrégé (AV-PARJ).

<u>**But**</u>: Promouvoir la sécurité routière et défendre les victimes des accidents de la circulation, etc.

<u>Siège Social</u>: Sébénikoro près du poste de police.

#### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Présidente**: Mme Rokia COULIBALY

<u>Vice-présidente</u>: Mme SOUNTOURA Hadeyja SIMON

Trésorière générale: Mme Fatoumata O. KEÏTA

Secrétaire général : Modibo DIALLA

Secrétaire administrative: Mlle Kadiatou DOUMBIA

<u>Secrétaire aux relations extérieures sportives</u>: Ammy

TRAORE

Secrétaire à l'information : Mme CAMARA Aminata

Sira SISSOKO

Secrétaire à l'organisation : Mme TRAORE Djénèbou

**COULIBALY** 

**Commissaire aux comptes**: Bafing COULIBALY

Secrétaire aux conflits: Mme KONATE Mariam

-----

TRAORE

**Suivant récépissé n°0001/MATD-DGAT** en date du 17 septembre 2020, il a été créé une fondation dénommée :

Fondation Princesse ESTHER KAMATARI,

<u>But</u>: Promouvoir la protection de l'environnement pour un développement durable en République du Mali, etc.

<u>Siège Social</u>: Badalabougou, Rue: 109, Porte: 199 s/c Cabinet Juri-Partner.

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

<u>Directrice Exécutive</u>: Princesse Esther KAMATARI

Secrétaire général: Dr Diakalia Siaka SIDIBE

Gestionnaire comptable: Timothée SOGOBA

Fondatrice de la Fondation: Princesse Esther

KAMATARI

#### Membres:

- Ibrahim SANGARE
- Imane SIDIBE
- Arbonkana MAÏGA

**Cofondateur de la Fondation : Pacifique KIGONGWE** 

#### **Membres:**

- Ilham AIT ADDI
- Abdoulaye KONATE
- Ibrahima Niang SANGARE

**Cofondateur de la Fondation**: Dariho LITTERA

-----

**Suivant récépissé n°0656/G-DB** en date du 17 septembre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Usagers d'Eau Potable de Kouliniko Fouganikoulou», en abrégé (A.U.E.P.K.F).

<u>**But**</u>: Promouvoir l'approvisionnement en eau potable pour la population, etc.

<u>Siège Social</u>: Koulouniko Fouganikoulou près de l'école fondamentale.

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Issiaka KEÏTA

<u>Vice-présidente</u>: Tenimba COULIBALY

Secrétaire administratif: Lamine DEMBELE

**Trésorier** : Sana DJIGUIBA

**Commissaire aux comptes**: Karim DIALLO

Secrétaire à l'environnement : Madou DIALLO

Secrétaire aux conflits: Soungalo

SISSOKO

Secrétaire aux conflits adjointe : Mama TIMBO

Responsable à l'environnement : Aïchata DOUMBIA

Secrétaire chargée de l'hygiène et de l'assainissement :

Aminata TRAORE

**Suivant récépissé n°0670/G-DB** en date du 25 septembre 2020, il a été créé une association dénommée : «Impact pour Femmes», en abrégé (IFE).

<u>But</u>: Promouvoir l'Egalité du Genre et l'Autonomisation des Femmes, etc.

Siège Social: Baco-Djicoroni Golf, Rue: 782, Porte: 76.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Présidente**: Ouleye DIALLO

Vice-président : Adama CISSE

Secrétaire générale: Alima TRAORE

**Trésorier général**: Lamine SIDIBE

<u>Secrétaire chargée de la communication</u> : Kadiatou

DIALLO

Secrétaire à l'organisation : Fatoumata KEÏTA

\_\_\_\_\_

**Suivant récépissé n°0675/G-DB** en date du 30 septembre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association de la Grande Famille Soninké TOUNKARA», en abrégé (A.G.F.S.T).

<u>But</u>: Rassembler les hommes et les femmes autour d'un idéal de paix et de concorde basé sur la cohésion sociale par l'intensification des activités de communication pour le changement de comportement pou l'émergence d'une nouvelle population, etc.

Siège Social: Lafiabougou, Rue: 410, Portes: 1080.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**<u>Président</u>**: Mamadou TOUNKARA

**<u>Vice-président</u>** : Demba TOUNKARA

Secrétaire général: Barou TOUNKARA

Secrétaire général adjoint : Drissa TOUNKARA

Secrétaire aux relations extérieures : Baba TOUNKARA

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Sékou

TOUNKARA

**Secrétaire à l'organisation** : Ramata SOUCKO

Secrétaire adjointe à l'organisation: Koumba TOUNKARA

Trésorier général: Bourama TOUNKARA

Secrétaire administratif: Ibrahima SYLLA

Secrétaire à l'information, communication et TIC :

Modibo TOUNKARA

**Commissaire aux comptes**: Oumar TOUNKARA

Secrétaire chargée des questions genre : Lala

**TOUNKARA** 

Secrétaire aux affaires culturelles: Mariame

**TOUNKARA** 

Secrétaire affaires juridiques et droits humains :

Mamadou TRAORE

Secrétaire environnement, développement durable :

Kadi SACKO

Secrétaire en charge des questions humanitaires :

Mariam WAGUE

**Suivant récépissé n°0685/G-DB** en date du 05 octobre 2020, il a été créé une association dénommée : «Synergie d'Action pour le Développement Solidaire», en abrégé (SADS).

<u>**But**</u>: Amélioration du cadre de vie, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement, de l'épargne et du crédit, du renforcement des capacités de populations, etc.

<u>Siège Social</u>: Sibiribougou, côté nord de la mosquée Khadidia.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Gaoussou KONTE

<u>Secrétaire administratif</u>: Amidou SOUMARE

<u>Trésorière générale</u>: Fatoumata MAÏGA

**Commissaire aux comptes**: Zalihatou CISSE

Secrétaire aux conflits : Adama CAMARA

Conseiller technique à l'information: Mamadou

TRAORE

Secrétaire chargé à l'éducation et au renfoncement de

capacité: Hamadoun SIDIBE

Conseiller technique en hygiène, eau et assainissement :

Hamidou TRAORE

Secrétaire chargé au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence : Siméon SAGARA

<u>Secrétaire chargée d'adaptation aux changements</u> <u>climatiques et à la réponse aux urgences</u> : Kadidia SIDIBE

-----

**Suivant récépissé n°498/CKT** en date du 05 octobre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association Sahel Emergence», en abrégé (A.S.E.K).

<u>But</u>: Construire des adductions d'eau potable, des infrastructures sanitaires et éducatives au sahel; protéger l'environnement; renforcer la citoyenne; renforcer le partenariat entre l'Association sahel émergence et les autres structures et organismes accrédités au Mali, etc.

<u>Siège Social</u>: Kanadjiguila (Commune rurale de Mandé).

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**<u>Président</u>**: Ousmane OUEDRAOGO

**Vice-président**: Sada KORBEOGO

Secrétaire générale: Ténin SACKO

Secrétaire administratif: Abdoul Aziz TRAORE

<u>Trésorière générale</u>: Aminata DEMBELE

**Secrétaire à l'organisation**: Ousmane TEMBELY

Secrétaire à l'information et à la communication :

Aïchata DICKO

Suivant récépissé n°482/CKT en date du 06 octobre 2020, il a été créé une association dénommée : «Collectif des Candidats Recalés au Concours de la Police 2018», en abrégé (A.C.C.R.C.P 2018).

<u>But</u>: La reconduction de tous les candidats recalés; promouvoir le recrutement des candidats recalés au concours de la police nationale 2018; promouvoir leur reconduction; aider ces jeunes pour leur insertion, etc.

<u>Siège Social</u>: Kalaban Coro (Commune rurale de Kalaban Coro)

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Nouhoum GAKOU

<u>1er Vice-président</u>: Mahamadou BOLY

2ème Vice-président: Adama O. DIARRA

Secrétaire général: Souleymane DEMBELE

Trésorier général: Kaly BAGAYOKO

Trésorier général adjoint : Adama FOMBA

-----

Suivant récépissé n°0007/MATD-DGAT en date du 06 octobre 2020, il a été créé un parti politique dénommé : «Alliance du Peuple pour le Développement, l'Assainissement et la Solidarité», en sigle : (A.P.D.A.S).

<u>But</u>: Œuvrer à l'édification, par la conquête et l'exercice démocratique du pouvoir, d'un Mali indépendant et prospère, promouvoir une véritable politique de formation, etc.

<u>Siège Social</u>: Moribabougou, Rue: 335, Porte: 115.

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président :** Tidiane TRAORE

Vice-président: N'Tji TRAORE

Secrétaire général: Zan COULIBALY

Secrétaire politique et administratif: Modibo TRAORE

Secrétaire à l'organisation : Awa DIAW

Secrétaire aux finances: Félicité TOGOLA

Secrétaire à l'information, à la communication et aux nouvelles technologies : Sitan COULIBALY

<u>Secrétaire aux relations extérieures et à l'intégration</u> : Alhoussene DIAKITE

Secrétaire à l'environnement et à la qualité de la vie : Aïssata D. SAMAKE

Secrétaire aux questions énergétiques, de l'eau et des mines : Sabou DOUMBIA

Secrétaire à l'emploi et à la formation professionnelle : Harouna TOGOLA

Secrétaire à l'industrialisation, au secteur privé et aux PME-PMI : M'Baye BOLY

Secrétaire à l'urbanisme, à l'Habitat et aux questions foncières : Yeah BAGAYOKO

Secrétaire aux questions électorales : Macky TRAORE

Secrétaire à l'éducation : Amadou DIA

<u>Secrétaire aux relations avec les Maliens de l'extérieur</u> : Sokona SANGARE

Secrétaire aux affaires juridiques et des droits

**<u>humains</u>**: Ousmane WAÏGALO

Secrétaire à la santé, à la solidarité et à l'action sociale :

Lucien S. TOGOLA

Secrétaire aux sports, aux arts et à la culture : Issa

SANTARA

Secrétaire aux mouvements associatifs et aux

organisations socioprofessionnelles : Rafan SIDIBE

Secrétaire aux questions de défense, de sécurité et

réconciliation nationale : Aboubacar DEMBELE

-----

**Suivant récépissé n°0694/G-DB** en date du 06 octobre 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Médiateurs Diplômés», en abrégé (A.M.E.D).

<u>But</u>: Pacifier la société et de renforcer réconciliation au Mali, à travers la promotion et le développement des modes amiables de règlement des différends, notamment, la médiation, etc.

<u>Siège Social</u>: Missabougou, Immeuble SOMAYA au 1er Etage.

#### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Hamidou BANAHARI

Secrétaire général : Mamary DIARRA

Secrétaire à l'organisation, à la formation et à la

**communication**: Abdoulage SULTANE

Secrétaire aux finances : Arnaud Christian Sidwaya

DONDASSE

**Commissaire aux comptes**: Mohamed Bouba TRAORE

\_\_\_\_\_

**Suivant récépissé n°0725/G-DB** en date du 15 octobre 2020, il a été créé une association dénommée : «Union pour l'Association des Pratiquants d'Aïkido au Mali», en abrégé (A.U.P.A.M).

<u>**But**</u>: Promouvoir la pratique de l'Aïkido, le développement, socio-économique, éducatif, sanitaire, culturel de ses membres en particulier et des pratiquants de la discipline en général, etc.

Siège Social: Boulkassoumbougou, Rue: 479, Porte: 87.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Ibrahim SOUMBOUNOU

<u>1er Vice-président</u>: Moussa KEÏTA

<u>2ème Vice-président</u>: Mohamed Lamine COULIBALY

<u>3ème Vice-président</u>: Hamadi MAGUIRAGA

<u>4ème Vice-président</u>: Ousmane COULIBALY

<u>5ème Vice-président</u>: Boubacar KOUREKAMA

Secrétaire général : Abdrahamane DAGNO

Secrétaire général adjoint : Baba KEÏTA

Secrétaire administratif: Astan DIARRA

Secrétaire administrative adjointe : Fatoumata T.

DIAKITE

Trésorier général: Aboubacar DJIGUIBA

Trésorier général adjoint : Salya SYLLA

Secrétaire à l'organisation : Cheick Oumar TRAORE.

\_\_\_\_\_

Suivant récépissé n°0002/MATD-DGAT en date du 15 octobre 2020, il a été créé une fondation dénommée : «Fondation Groupe Société Africaine d'Etudes et de Réalisations», en sigle (GROUPE SAER).

<u>But</u>: Aider les personnes vulnérable (les enfants de la rue en particulier, les jeunes, les personnes handicapées et/ou âgées) pour leur autonomisation à travers leur insertion sociale, le respect de la dignité, les activités génératrices de revenus (AGR), la création et l'obtention d'emplois, etc.

<u>Siège Social</u>: Hamdallaye ACI 2000, Rue 311, Porte: 1936.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Diadié dit Amadou SANKARE

**Directeur Exécutif:** Aly GUINDO

<u>Trésorière générale</u>: Mme DIALLO Djénèbou TOURE

Secrétaire à la solidarité et aux actions humanitaires :

Aly SARRE

<u>Secrétaire administratif et juridique</u> : Abdoulaye SOGOBA

<u>Secrétaire à la promotion et à la protection des personnes vulnérables</u>: Ichiaka MARIKO

**Comptable**: Sory Sékou TRAORE

\_\_\_\_\_

**Suivant récépissé n°0095/G-DB** en date du 06 février 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Ressortissants de Béléco Gueguena/commune de Dièdougou», en abrégé (A.R.B.G), (Cercle de Dioïla, région de Dioïla).

<u>**But**</u>: Contribuer aux développements économiques sanitaires, éducatifs et sociaux de Guéguena, etc.

<u>Siège Social</u>: Yirimadio, près de l'ancien poste.

#### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Nouhoum DEMBELE

Secrétaire général: Daouda DEMBELE

Secrétaire administratif: Karim DEMBELE

Secrétaire administratif adjoint : Olivier SANGARE

Trésorier général : Adama DEMBELE

Trésorier général adjoint : Drissa SANGARE

Secrétaire aux affaires extérieures: Tahirou DEMBELE

<u>Secrétaire aux affaires extérieures adjoint</u>: Bakoro SANGARE

Secrétaire à l'organisation : Lassina DEMBELE

<u>Secrétaire à l'organisation 1er adjoint</u> : Lassina SANGARE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Mamadou DEMBELE

<u>Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint</u> : Sidi SANGARE

<u>Secrétaire à la presse, et à l'information et Tic</u> : Abdoul Karim DEMBELE

Secrétaire à la presse, et à l'information et Tic adjoint : Ba Drissa DEMBELE

Secrétaire à la promotion féminine : Oumou SANGARE

<u>Secrétaire à la solidarité et aux conflits</u> : Sebatien SANGARE

Secrétaire à la solidarité et aux conflits adjoint : Adama Ya DEMBELE

<u>Secrétaire à la jeunesse et aux sports</u> : Youssouf COULIBALY

Secrétaire à la jeunesse et aux sports adjoint : Badian DEMBELE

Secrétaire à la formation et à la culture : Bakary DEMBELE

<u>Secrétaire à la formation et à la culture adjoint</u> : Baba SANGARE

**Commissaire aux comptes**: Oumar DEMBELE

Commissaire aux comptes adjoint: Youssouf SANGARE

<u>Commissaire aux comptes adjoint</u> : Ousmane DEMBELE

Secrétaire à l'éducation : Kalifa DEMBELE

Secrétaire à l'éducation adjoint : Guimba KEÏTA

#### **Membres**:

- Yacouba SANGARE
- Arouna DEMBELE
- Karim Yaya DEMBELE
- Adama SANGARE
- Guidare DEMBELE
- Seydou DEMBELE
- Sory DEMBELE
- Gaoussou SANGARA
- Soumaïla DEMBELE

Suivant numéro d'immatriculation n°N2020D9C5/0119/A en date du 13 novembre 2020, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée SEBELA DABAMARA KAFO ADO-SOGUE, en sigle : «SCOOPS.S.D.K-A.S).

\_\_\_\_\_

<u>But</u>: Aider les membres à accéder des terres cultivables; approvisionner les membres en intrants Agricoles; Améliorer la situation socio-économique des membres; défendre les intérêts de ces membres; agriculture associé par l'élevage, la pisciculture, l'horticulture et la transformation des produits locaux, etc.

Siège Social: Daoudabougou, Rue: 256, Porte: 147.

# LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

#### **COMITE DE GESTION**

**Présidente**: Aboubacar SOUGOUNA

Secrétaire administratif: Bilaly DIANIFABA

<u>Trésorière</u>: Ibrahima SOUGOUNA

# **COMMISSION DE SURVEILLANCE**

**Président**: Ibrahima DIAWARA

#### **MEMBRES**:

- Moussa DIAWARA

- Aliou KONTE

-----

Suivant récépissé n°0456/G-DB en date du 25 juin 2020, il a été créé une association dénommée : «Groupement des Femmes du Marché de Niamakoro Koko en Commune VI du District de Bamako», en abrégé (GRO.FE.MA.N.K).

<u>But</u>: S'investir pour créer une solidarité entre les membres et les sympathisants, etc.

Siège Social: Niamakoro Koko marché.

# LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Présidente active :** Assitan TRAORE

**Vice-présidente**: Assitan KONATE

Secrétaire administrative: Moussokoura DIARRA

<u>Trésorière générale</u>: Coumba SANOGO

<u>Trésorière générale adjointe</u> : Fatoumata FOMBA

**Commissaire aux comptes**: Balakissa TOURE

**Commissaire aux comptes adjointe**: Bintou TRAORE

Secrétaire à l'organisation : Fanta BAGAYOKO

Secrétaire à l'organisation adjointe : Soumba NIAMBELE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe : Kadia

**COULIBALY** 

Secrétaire à l'organisation 3ème adjointe : Kenza

DIAKITE

Secrétaire à l'information et à la communication :

Moussokoro DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures : Hawa TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures adjointe : Ténin

**BAGAYOKO** 

**Commissaire aux conflits**: Fanta DEMBELE

**Commissaire aux conflits adjointe**: Fatoumata DIAO

Suivant numéro d'immatriculation n°2020 D9 C4/0058/

B en date du 24 juillet 2020, il a été créé une société coopérative avec Conseil d'Administration dénommée : FED ISA COOP-CA KOFOULATIE, en abrégé: (FI

COOP-CA).

**<u>But</u>**: Promotion du développement rural et économique, participer activement à la conception et à l'élaboration des mesures, actions, plans et initiatives, de concert avec les pouvoirs publics, en vue de promouvoir le secteur du développement rural (agricole, élevage, pisciculture, foresterie); développer la formation technique et technologique ; développer l'enseignement des langues ; développer le secteur minier (recherche, exploitation, et gestion de comptoir d'achat d'or et de métaux précieux, la joaillerie); la logistique; importation, exportation de produits alimentaires et non alimentaires; le développement des textiles par le genre; promotion de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle ; l'éducation à la santé ; l'implantation d'infrastructures sanitaires et sociales ; l'hydraulique ; les énergies; la promotion culturelle, touristique; la recherche de financement en vue de promouvoir les différentes activités de la société coopérative.

Siège Social: Hamdallaye ACI, Rue NC, porte: 349, Bamako, Mali;

Siège opérationnel : Kofoulatié – (Mali) ;

Siège opérationnel Europe : Rome (Italie) – Salerno (Italie)

Lecco (Italie)

Siège opérationnel Amérique : Miami (USA).

#### MEMBRES DU CONSEIL DES **D'ADMINISTRATION**

**Président**: Nouhoum COULIBALY

**Vice-président**: Nama TRAORE

Secrétaire général: Mouhamed Tiemoko SACKO

Secrétaire administratif: Alfeo Delfino Radda

Trésorier général: Mortiféré CAMARA

Secrétaire aux relations extérieures Europe, Afrique,

Océanie et Asie : Lida FALCIONI

Secrétaire aux relations extérieures Amérique et Chaîne

de télévision: Roberto Carlos OLIVARES

Secrétaire chargé des commissions techniques : Diego

VALESINI

Secrétaire chargé des conflits et des affaires sociales :

Sékou TRAORE

Secrétaire chargé du développement FED ISA et des

**villages**: Mohamed M. TRAORE

Secrétaire chargé de l'éducation et de la scolarisation :

Anna SESSA

Secrétaire chargé de la promotion de la femme, de

<u>l'enfant, de la famille et des personnes âgées</u> : Lountani

Mariam DIARRA

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL

<u>DE SURVEILLANCE</u>

**Président**: Lassine DOUMBOUYA

**Vice-président**: Amadou MAGASSA

**Membres**:

- Mamadou KANE

- Maty SAMB

- Mamadou DIARRA

-----

**Suivant récépissé n°436/CKT** en date du 27 juillet 2020, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement de Kamatébougou» BENKADI.

<u>But</u>: Contribuer à l'épanouissement économique social et culturel du secteur; favoriser l'accès à l'eau potable; travailler dans le sens de l'amélioration de la santé; entretenir l'esprit de fraternité et de solidarité entre ses

membres, etc.

Siège Social: Dialakorodji – Kamatébougou (Commune

rurale de Dialakorodji).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Présidente**: Korotoum DEMBELE

Vice-présidente : Adia DOUMBIA

Secrétaire générale : Chata NIARE

Secrétaire administrative : Alima COULIBALY

Secrétaire administrative adjointe : Mamou KONE

Trésorière générale: Adiara TANGARA

Trésorière générale adjointe : Bébé THERA

**Commissaire aux comptes** : Alima DIARRA

Commissaire aux comptes 1ère adjointe : Abi SANOGO

Commissaire aux comptes 2ème adjointe : Assétou

DJOURTHE

Secrétaire à l'organisation : Bassaran KONDE

Secrétaire à l'organisation 1ère adjointe : Mariam

DEMBELE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe : Dado

DIARRA

Secrétaire à l'organisation 3ème adjointe : Sali

DEMBELE

Secrétaire à l'information: Fatoumata KOUMARE

Secrétaire à l'information 1ère adjointe : Alima

COULIBALY

Secrétaire à l'information 2ème adjointe : Safiatou

DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures : Safiatou

**DJOURTHE** 

Secrétaire aux relations extérieures 1ère adjointe :

Djantou MAGASSOUBA

Secrétaire aux relations extérieures 2ème adjointe :

Bintou KAMISSOKO

Secrétaire aux affaires sociales : Aminata SAMAKE

Secrétaire aux affaires sociales 1ère adjointe : Fatoumata

KEÏTA

Secrétaire aux affaires sociales 2ème adjointe : Maman

DEMBELE

<u>Commissaire aux conflits</u>: Fatoumata Dafing DEMBELE

Secrétaire au développement : Abi DEMBELE

Secrétaire au développement adjointe : Fatoumata

COULIBALY

Secrétaire à l'environnement : Bassan BOUARE

Secrétaire à l'environnement adjointe : Doussou

DOUMBIA

Secrétaire aux sports et loisirs : Bassaran KOUYATE

Secrétaire aux sports et loisir 1ère adjointe : Fanta

DOUMBIA

Secrétaire aux sports et loisir 2ème adjointe : Kadi

KEÏTA

#### **COMITE DE SURVEILLANCE**

**Présidente**: Ramata DIARRA

#### **Membres**:

- Fanta NIARE

- Wah KAMATE
- Kadia KAMATE
- Kadia KOUMARE

-----

**Suivant récépissé n°0654/G-DB** en date du 17 septembre 2020, il a été créé une association dénommée : «Front pour la Justice Sociale et l'Emancipation de la Femme et de l'Enfant», en abrégé (FJSEFE).

<u>**But**</u>: Promouvoir la lutte contre la maltraitance des filles et des femmes, etc.

Siège Social: Kalaban-Coura, Rue: 136, Porte: 115.

# LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

**Président**: Emmanuel DIARRA

**Vice-président**: Moussa FOFANA

Secrétaire générale: Tassir DIAKITE

Secrétaire général adjoint : Wadrago FOFANA

Secrétaire aux relations extérieures : Bassékou DIARRA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Bereté

**DEMBELE** 

Secrétaire à l'organisation: Delphine DEMBELE

Secrétaire à l'organisation adjointe : Fatoumata

KONATE

Secrétaire à l'information: Assitan COULIBALY

Secrétaire à l'information adjointe : Djénèba

COULIBALY

<u>Trésorier général</u>: Koniba COULIBALY

Trésorière générale adjointe : Awa DIALLO

Secrétaire administratif: Moussa DIARRA

Secrétaire administrative adjointe : Kadiatou TOURE

**Commissaire aux comptes**: Adama SANOGO

Commissaire aux comptes adjoint : Seydou DEMBELE

Secrétaire aux conflits : Bandiougou DIARRA

Secrétaire aux conflits adjoint: Marikou DIARRA

Représentant de la Diaspora: Mamadou DIARRA

Représentant de la Diaspora adjoint : Souleymane

KONE